

# COMPTE RENDU de CONSEIL MUNICIPAL du 12 septembre 2016

L'an deux mille seize, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine HALLIER, Maire.

**Présents:** M-C. HALLIER, G. DEBEAUFORT, Luc LELONG, D. PINCHON, D. GARRÉ, F. RICHE, P. TREFERT, Lysiane LELONG, D. NEVEUX, F. EVRAD, X. PRIN, S. MULPAS, B. BOITELLE, J. ERAMO  
**Secrétaire de séance:** Didier PINCHON

Lecture et approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 07 juillet 2016.

## 1-Proposition d'huis-clos

Vu les tensions provoquées par le projet d'aménagement d'un dépôt de carburant, le Conseil Municipal propose de prendre la décision finale de l'avenir de ce projet à huis-clos.

Un tour de table est fait afin de connaître le point de vue de chacun et une majorité de conseillers souhaite ce huis-clos (12 pour, 2 contre).

...

Il est demandé au public de quitter la salle de conseil municipal.

...

## 2-Projet de dépôt de carburant (DE-2016-36)

Vu la délibération du 27 mai 2016 (DE-2016-23) validant le projet de dépôt de carburant sur la zone AUX,

Vu la consultation lancée le 13 juillet par les riverains contre le projet,

Vu les différentes interventions des riverains et des citoyens auprès de la presse et des médias,

Vu la lettre contestataire du 29 août déposée dans toutes les boîtes aux lettres par les dits riverains en réponse à l'information diffusée par la Mairie,

Vu l'opposition d'une partie de la population désinformée ou mal informée par des documents comportant nombre d'inexactitudes,

Vu les photos des Conseillers, des représentants d'Europ'Energie et Champ'Energie prises par les opposants à la sortie d'une réunion de travail et l'effet que cela a eu sur ces représentants,

Suite à la réunion publique du 05 septembre 2016 en présence de Monsieur GUERQUIN, Directeur Général de Champ'Energie,

Suite aux craintes exprimées par Monsieur GUERQUIN et partagées par les Conseillers quant à la sécurité du site et du personnel et aux possibles actes de malveillance à leur rencontre si ce projet était maintenu,

Vu la décision de Monsieur GUERQUIN de chercher un autre terrain pour son projet,

Malgré la confirmation donnée par le responsable de la Direction Départementale de l'Environnement que les installations prévues ne présentent aucun danger pour la sécurité, la santé ou l'environnement.

Compte-tenu de tous ces éléments, et sans même attendre la réponse des différentes instances consultées sur les autorisations requises, le Conseil Municipal à l'unanimité

\*DECIDE de ne pas poursuivre le projet d'installation d'un dépôt de carburant sur la parcelle AC195,

\*CHARGE Madame le Maire d'en avertir le notaire et le responsable de la société Champ'Energie,

\*AUTORISE Madame le Maire à s'acquitter des frais de renonciation qui restent à déterminer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.